

Paris, le 4 novembre 2010

Docteur,

Dans la perspective de la mise en place de la CCAM clinique, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et les syndicats représentatifs des médecins ont convenu de réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de médecins libéraux, visant à décrire le contenu des consultations réalisées en médecine de ville.

Le questionnaire de recueil de données a été construit en concertation avec les représentants des médecins dans le cadre d'un groupe de travail mis en place par la Commission de hiérarchisation des actes et prestations (CHAP). **Les documents nécessaires à l'enquête ont été validés par ces représentants.**

Un prestataire de services extérieur à l'Assurance maladie, IFOP, a été chargé du recueil et de la saisie des données dans le respect des règles édictées par la loi Informatique et Libertés.

Vous avez été tiré au sort et nous sollicitons aujourd'hui votre participation à cette enquête, qui concerne tous les médecins libéraux réalisant des actes cliniques.

Cette participation est particulièrement importante et fortement attendue : elle permettra d'établir une description précise de l'activité clinique des médecins et de rendre compte des spécificités de votre activité.

L'enquête nécessitera de remplir, avec l'aide d'un guide de remplissage :

- un *questionnaire Activité* de deux pages concernant votre activité professionnelle,
- un *questionnaire Consultation* de quatre pages pour chaque patient vu au cours de deux demi-journées d'activité en cabinet (les dates retenues vous seront précisées lors de l'envoi des documents). Le temps nécessaire pour remplir ce questionnaire est estimé en moyenne à 5 minutes par consultation.

Toutes les réponses seront traitées de façon anonyme et confidentielle, dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

Les instances représentatives de votre profession. Conseil national de l'ordre et syndicats, ont été informées du lancement de l'enquête et de ses modalités. Elles seront, naturellement, destinataires des résultats de celle-ci, à l'instar de l'ensemble de la profession.

Un nombre suffisamment élevé de répondants est indispensable à la qualité des résultats attendus par la profession. Compte tenu du nombre important de médecins interrogés et, par conséquent, du coût élevé de l'enquête, la participation des médecins n'est pas rémunérée.

Vous recevrez prochainement tous les documents nécessaires à la réalisation de cette enquête.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre les opérateurs de l'IFOP au numéro vert suivant : **0800 348 360 (appel gratuit depuis un numéro fixe)** ou par email à l'adresse suivante : **etudeconsultation@ifop.com**

Vous remerciant par avance de votre coopération, je vous prie de croire, Docteur, en l'assurance de ma sincère considération.

**Directeur Général
de la Caisse Nationale
d'Assurance Maladie**


Frédéric van ROEKEGHEM